



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 780-1

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le conseil a adopté le règlement 780-1 intitulé : « Modification du règlement 780 relatif à la publication des avis publics municipaux ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 3 juin 2024.

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière